

Initiatives ministérielles

la radiodiffusion et la télédiffusion, à la fin des années 1930, qui naturellement, a reconnu le pouvoir du gouvernement fédéral; une en 1974 sur la câblodistribution, et une plus récente, en 1994, sur la téléphonie, ce qui fait que le Québec est évacué du domaine des communications, un élément central, stratégique pour l'avenir du peuple québécois.

Je pense qu'il me reste encore une couple de minutes. Je voudrais également, pour terminer mon intervention, m'interroger sur les personnes qui assument le leadership de ces institutions, et je pense particulièrement au ministre du Patrimoine, le député de Laval-Est, qui, comme tout le monde le reconnaît, je pense, est un type très gentil, mais qui ne se gêne pas pour imposer ses vues aux organismes qui dépendent de lui. On n'a qu'à se rappeler, et c'est un passé tout à fait récent, qu'au cours des semaines qui viennent de passer, pendant en fait deux semaines, le Bloc québécois ainsi que le Parti réformiste ont demandé la démission du ministre du Patrimoine, parce qu'il est intervenu auprès du CRTC afin de favoriser les gens de son propre comté.

Pendant deux semaines, à chaque période des questions, le Bloc québécois et le Parti réformiste ont insisté auprès du premier ministre pour que le ministre du Patrimoine démissionne, en raison du fait qu'il est intervenu dans un organisme quasi judiciaire, en fait, l'équivalent d'un tribunal. On peut s'interroger sur ce que ce ministre pourra faire avec son ministère de la propagande, surtout au Québec, le jour où les Québécois et Québécoises seront appelés à se prononcer sur leur avenir.

• (1650)

Ce ministre, et je termine là-dessus, trouvera des appuis de taille à l'intérieur même de son Cabinet. Je me permets d'en citer deux: le ministre des Affaires étrangères, député de Papineau-Saint-Michel, que tout le monde connaît, d'illustre renommée, particulièrement au Québec. En 1977, ce ministre déclarait, au sujet de la Société Radio-Canada, qui est, à mon sens, certes un des véhicules culturels des plus importants des Québécois et Québécoises, toujours dans l'expectative du référendum de 1980: «Je ne veux pas voir Radio-Canada prendre une position neutre pour présenter les deux côtés de la question. Les employés, au moment du référendum, doivent être sans équivoque du côté Pro-Canada.»

Dernièrement, le premier ministre lui-même disait: «Il y a une loi qui guide les opérations de Radio-Canada. Parmi les obligations de cette loi, il y a l'obligation de renseigner les gens sur les avantages que présente le Canada. C'est pourquoi la Société Radio-Canada a été établie.»

C'est un message clair et nous sommes tout à fait justifiés de nous interroger sur la création de ce ministère.

Le vice-président: Chers collègues, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, à l'heure de l'ajournement: l'honorable députée de Saint John—Les anciens combattants.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Victoria—Haliburton.

[Traduction]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat et d'exprimer une fois de plus mon appui au projet de loi C-53, visant à constituer le ministère du Patrimoine canadien.

Le projet de loi C-53 s'inscrit dans le cadre d'une vaste réorganisation du gouvernement. Le nouveau ministère aura une efficience accrue, ce qui devrait susciter l'appui de tous les députés puisque, à long terme, ce sera bénéfique à tous les contribuables.

C'est le gouvernement précédent qui a jeté les bases du ministère en juin 1993, mais le gouvernement actuel, dont je fais partie, a beaucoup amélioré le projet initial. Je suis heureux de pouvoir dire que les améliorations se reflètent dans de nombreuses réalisations du nouveau ministère au cours de l'année écoulée, notamment dans les domaines de la conservation du patrimoine, des langues officielles, des parcs nationaux et du sport amateur.

Gardant cela à l'esprit, le gouvernement en est maintenant à l'étape qui consiste à confirmer la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien, lequel peut déjà mieux servir l'ensemble des Canadiens. Je crois qu'il importe de se rappeler que le ministère sert de très nombreux Canadiens et pas uniquement certains groupes d'intérêts comme l'ont allégué quelques-uns de nos vis-à-vis. Le ministère s'occupe des parcs nationaux, du sport amateur, des lieux historiques et de nombreuses expositions culturelles dans tout le pays. Il s'agit véritablement d'un ministère national qui s'occupe des Canadiens des quatre coins du pays.

Dans ma circonscription, celle de Victoria—Haliburton, en Ontario, je pense à la voie navigable Trent-Severn qu'ont empruntée des millions de voyageurs au cours des 100 dernières années et qui permet aux utilisateurs de se rendre de Trenton à la baie Georgienne sur une voie navigable historique. Chaque été, grâce aux fonds versés par ce ministère au titre du patrimoine, on peut voir une boutique de forgeron le long du canal Rideau, qui va de Kingston à Ottawa et qui contient de nombreuses écluses historiques. Cela montre bien l'importance du patrimoine et de l'histoire au Canada. Grâce aux efforts déployés par le ministère, des trésors historiques comme la voie navigable Trent-Severn et le canal Rideau seront préservés pour les générations futures.

Sur le plan culturel, certains députés d'en face prétendent que, si le marché libre ne soutient pas certaines formes d'art, elles ne devraient pas être produites. On peut voir ici même, au Musée des beaux-arts du Canada, de nombreuses oeuvres expérimentales ou avant-gardistes. Encore une fois, certains députés d'en face ne voient pas l'utilité de ces oeuvres lorsque, en réalité, certaines d'entre elles ont pris beaucoup de valeur depuis qu'on en a fait l'acquisition. L'art ne peut pas être jugé rapidement ou à l'aveuglette.